

Lutter contre l'abandon des animaux de compagnie

Un plan d'action gouvernemental va être mis en place



Lutter contre l'abandon des animaux de compagnie

En France, chaque année entre 750 000 et 1 million d'animaux de compagnie sont adoptés. Cependant, la France détient également le triste record de plus de 100 000 abandons par an. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a présenté ce lundi 21 décembre 2020 un plan inédit pour lutter efficacement contre ce fléau.

Reconnus comme des êtres sensibles par le code civil (article 515-14), aucune cruauté à leur égard ne peut être tolérée. Or, la première des cruautés c'est l'abandon. Notre pays se situe parmi les premiers touchés par ce fléau. La lutte contre les abandons est une priorité du Gouvernement, qui entend agir sur tous ses aspects : en accompagnant les structures associatives dédiées, en luttant contre les adoptions et achats impulsifs et en renforçant les mesures dissuasives.

Un plan d'actions en 3 volets pour lutter efficacement contre l'abandon des animaux de compagnie va être mis en place

Sensibiliser les futurs propriétaires

un certificat de sensibilisation pour toute adoption ou acquisition.

Sensibiliser au bien-être des animaux de compagnie dès l'école élémentaire.

Organiser et accompagner

Sanctionner